

I-AVIS GENERAUX DE PASSATION DE MARCHES

MINISTERE DE LA SECURITE ET DE L'ORDRE PUBLIC

Avis général de passation de marchés N°001/MSOP/CAB/CGMP/2022

Le ministère de la sécurité et de l'ordre public a obtenu des fonds de l'Etat Congolais, dans le cadre de l'exécution de son budget d'investissement, exercice 2022. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés publics suivants :

I-MARCHES DE TRAVAUX :

- 1-Aménagement de la caserne d'Odziba de la gendarmerie nationale ;
- 2-Construction d'un bâtiment du grand quartier général au commandement de la gendarmerie nationale ;
- 3-Construction du centre de réinsertion des jeunes issus du grand banditisme ;
- 4-Aménagement de la caserne de Kintélé de la gendarmerie nationale.

II-MARCHES DE FOURNITURES ET SERVICES :

- 1-Acquisition du matériel spécifique de sécurité routière de la police nationale ;
- 2-Acquisition du matériel spécifique de sécurité routière de la gendarmerie nationale ;
- 3-Acquisition des matériels spécifiques de maintien de l'ordre pour la gendarmerie nationale ;
- 4-Acquisition du matériel pour la gendarmerie nationale ;
- 5-Acquisition du matériel informatique de la gendarmerie nationale ;
- 6-Acquisition des transformateurs au profit de la gendarmerie nationale ;
- 7-Acquisition des matériels de couchage, de campement et d'ameublement de la gendarmerie nationale.

Les avis d'appels d'offres particuliers relatifs à chaque marché seront publiés au cours du mois d'avril 2022 dans le Bulletin officiel d'annonces des marchés publics et dans bien d'autres journaux nationaux de grande diffusion.

Fait à Brazzaville, le 30 juin 2022

Le ministre de la sécurité et de l'ordre public ;
Personne responsable des marchés publics ;

Raymond Zéphirin MBOULOU.-

-----0-----

AGENCE CONGOLAISE POUR LA CREATION DES
ENTREPRISES (ACPCE)

Avis général de passation de marchés N°001/ACPCE/DG-2022

Dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2022, l'Agence congolaise pour la création des

entreprises s'est doté d'un plan e passation de marchés 2022 pour exécuter des dépenses au titre du marché de fournitures et services suivant :

1-Frais de gardiennage et de sécurité.

Le marché susmentionné dans le cadre de l'exécution du budget de l'ACPCE exercice 2022, se passera conformément aux procédures spécifiques dans le code des marchés publics et suivant le mode de passation de marché y relatif.

L'avis spécifique d'appel d'offres relatif au dit marché sera publié dans le Bulletin d'annonces des marchés publics de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) et dans tout autre journal de grande diffusion.

Toute demande de renseignements complémentaires devra être envoyée à l'adresse susmentionnée.

Fait à Brazzaville, le 07 juin 2022

Le directeur général de l'ACPCE,

Dieu-Merci Emeriand KIBANGOU.-

-----0-----

II-AVIS D'APPEL D'OFFRES

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

Avis public d'appel d'offres AON TVX016-MSP-CGMP-2022

« Travaux de réhabilitation de la maternité du CSI de Madingou dans la Bouenza : (Réhabilitation du CSI de Madingou Gare) ».

1-Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le Bulletin officiel d'annonces des marchés publics n°231 du 09 mars 2022.

2-Le ministère de la santé et de la population, a obtenu du Gouvernement Congolais, des fonds, dans le cadre du budget de l'Etat exercice 2022 volet investissement, afin de financer le projet « **Revitalisation des districts sanitaires/ Augmentation des capacités d'accueil des formations sanitaires du niveau primaire** » et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché **AON TVX 016-MSP-CGMP-2022 : Travaux de réhabilitation de la maternité du CSI de Madingou dans la Bouenza : (Réhabilitation du CSI de Madingou Gare) ».**

3-Le ministère de la santé et de la population sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants constitués en lot unique comprenant :

Travaux de réhabilitation de la maternité du CSI de Madingou dans la Bouenza : (Réhabilitation du CSI de Madingou Gare)	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires Bâtiment A ; - Menuiserie en bois ; - Carrelage ; - Electricité ; - Climatisation ; - Couverture cursive ; - Peinture ; - Bâtiment B (annexe) ; - Electricité ; - Peinture-annexe ; - Sanitaire ; - Peinture-Sanitaire ; - Logement ; - Menuiserie ; - Electricité ; - Peinture.
--	---

Fait à Brazzaville, le 15 juillet 2022

Personne responsable des marchés publics,
Le ministre de la santé et de la population,

Gilbert MOKOKI.-

-----0-----

III-DECISION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA
STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

Décision d'attribution provisoire N°002/MEPSIR/CGMP-2022

Le ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, personne responsable des marchés publics,

- Vu l'article 88 du décret n°2009-156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics ;
- Vu l'avis d'appel d'offres n° N°F-AON-004/MEPSIR-CGMP-2022 du 06 avril 2022 ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 05 mai 2022 ;
- Vu le rapport d'évaluation des offres du 13 mai 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la commission de passation des marchés du 16 mai 2022,

Décide :

D'attribuer provisoirement, dans le cadre de la procédure de consultation des fournisseurs locaux, le marché relatif à l'équipement de la CGMP du ministère à la société J.M.C.

Fait à Brazzaville, le 07 juin 2022

Le ministre,

Personne responsable des marchés publics,

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

Décision d'attribution provisoire N°003/MEPSIR/CGMP-2022

Le ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, personne responsable des marchés publics,

- Vu l'article 88 du décret n°2009 -156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics ;
- Vu l'avis d'appel d'offres n° N°F-AON-005/MEPSIR-CGMP-2022 du 06 avril 2022 ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 06 mai 2022 ;
- Vu le rapport d'évaluation des offres du 12 mai 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la commission de passation des marchés du 16 mai 2022,

Une visite du site est obligatoire. Les frais de la visite sont à la charge du soumissionnaire et non remboursables. Un certificat de visite de lieu sera délivré et signé par le chef de centre de santé intégré et le représentant du maître d'ouvrage et constituera un motif de rejet en cas d'absence dans l'offre.

4-La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

5-Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Marchés Publics du Ministère de la Santé et de la Population au 1er étage, sis allée du Chaillu à côté du bureau de Garnison, Centre-Ville – Brazzaville, République du Congo, téléphone 00242 22 613 53 46** et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus de **lundi à vendredi de 08 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes.**

6-Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres et concernent entre autres la capacité financière, technique et la régularité de la situation par rapport à l'administration fiscale.

7-Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, contre un paiement non remboursable de **cent cinquante mille (150 000) francs CFA.** La méthode de paiement sera en numéraire.

8-Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le **18 août 2022 à 12 heures 30 minutes, heure locale.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : **Siège du Ministère de la Santé et de la Population, sis allée du Chaillu à côté du bureau de Garnison, Centre-Ville – Brazzaville, 2ème étage salle de réunion, le 18 août 2022 à 13 heures 30 minutes, heure locale.**

9-Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant d'un **million cinq cent mille (1 500 000) francs CFA.**

10-Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Décide :

D'attribuer provisoirement, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres national ouvert, le marché relatif à l'équipement du secrétariat central en matériel informatique à l'établissement **Wifridoss Services**.

Fait à Brazzaville, le 07 juin 2022

Le ministre,

Personne responsable des marchés publics,

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

**Décision d'attribution provisoire
N°004/MEPSIR/CGMP-2022**

Le ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, personne responsable des marchés publics,

- Vu l'article 88 du décret n°2009 -156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics ;
- Vu l'avis d'appel d'offres n° N°F-CFL-02/MEPSIR-CGMP-2022 du 12 avril 2022 ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 13 mai 2022 ;
- Vu le rapport d'évaluation des offres du 23 mai 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la commission de passation des marchés du 25 mai 2022,

Décide :

D'attribuer provisoirement, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres national ouvert, le marché relatif à l'acquisition d'un moyen roulant pour le CASP à l'établissement **Armel Céleste.-**

Fait à Brazzaville, le 07 juin 2022

Le ministre,

Personne responsable des marchés publics,

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

**Décision d'attribution provisoire
N°005/MEPSIR/CGMP-2022**

Le ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, personne responsable des marchés publics,

- Vu l'article 88 du décret n°2009 -156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics ;
- Vu l'avis d'appel d'offres n° N°F-CFL-01/MEPSIR-CGMP-2022 du 11 avril 2022 ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 13 mai 2022 ;
- Vu le rapport d'évaluation des offres du 20 mai 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la commission de passation des marchés du 26 mai 2022,

Décide :

D'attribuer provisoirement, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres national ouvert, le marché

relatif à l'acquisition du matériels informatiques à l'établissement **Tara Gaspard**.

Fait à Brazzaville, le 07 juin 2022

Le ministre,

Personne responsable des marchés publics,

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

**Décision d'attribution provisoire
N°006/MEPSIR/CGMP-2022**

Le ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, personne responsable des marchés publics,

- Vu l'article 88 du décret n°2009 -156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics ;
- Vu l'avis d'appel d'offres n° N°F-CFL-01/MEPSIR-CGMP-2022 du 11 avril 2022 ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 12 mai 2022 ;
- Vu le rapport d'évaluation des offres du 23 mai 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la commission de passation des marchés du 24 mai 2022,

Décide :

D'attribuer provisoirement, dans le cadre de la procédure de consultation des fournisseurs locaux, le marché relatif à l'équipement de la direction départementale du plan des plateaux à l'établissement **Nouvelle Vision**.

Fait à Brazzaville, le 07 juin 2022

Le ministre,

Personne responsable des marchés publics,

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

**Décision d'attribution provisoire
N°007/MEPSIR/CGMP-2022**

Le ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, personne responsable des marchés publics,

- Vu l'article 88 du décret n°2009 -156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics ;
- Vu l'avis d'appel d'offres n° N°F-CFL-03/MEPSIR-CGMP-2022 du 11 avril 2022 ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 10 mai 2022 ;
- Vu le rapport d'évaluation des offres du 24 mai 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la commission de passation des marchés du 26 mai 2022,

Décide :

D'attribuer provisoirement, dans le cadre de la procédure de consultation des entrepreneurs locaux, le marché relatif à la réhabilitation de la direction

départementale du plan des plateaux à l'établissement
Lep Services.

Fait à Brazzaville, le 07 juin 2022

Le ministre,

Personne responsable des marchés publics,

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

**Décision d'attribution provisoire
N°008/MEPSIR/CGMP-2022**

Le ministre de l'économie, du plan, de la statistique et
de l'intégration régionale, personne responsable des
marchés publics,

- Vu l'article 88 du décret n°2009 -156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics ;
- Vu l'avis d'appel d'offres n° N°T-CEL-03/MEPSIR-CGMP-2022 du 11 avril 2022 ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 11 mai 2022 ;
- Vu le rapport d'évaluation des offres du 24 mai 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la commission de passation des marchés du 26 mai 2022,

Décide :

D'attribuer provisoirement, dans le cadre de la
procédure de consultation des entrepreneurs locaux, le
marché relatif à la réhabilitation de la direction
départementale du plan de la cuvette à l'établissement
Excellence.

Fait à Brazzaville, le 07 juin 2022

Le ministre,

Personne responsable des marchés publics,

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

**Décision d'attribution provisoire
N°009/MEPSIR/CGMP-2022**

Le ministre de l'économie, du plan, de la statistique et
de l'intégration régionale, personne responsable des
marchés publics,

- Vu l'article 88 du décret n°2009 -156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics ;
- Vu l'avis d'appel d'offres n° N°T-CEL-05/MEPSIR-CGMP-2022 du 11 avril 2022 ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 9 mai 2022 ;
- Vu le rapport d'évaluation des offres du 20 mai 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la commission de passation des marchés du 23 mai 2022,

Décide :

D'attribuer provisoirement, dans le cadre de la
procédure de consultation des entrepreneurs locaux, le
marché relatif à la réhabilitation du bâtiment abritant la

direction générale du plan et du développement à
l'établissement **BFM Consulting.**

Fait à Brazzaville, le 07 juin 2022

Le ministre,

Personne responsable des marchés publics,

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

**Décision d'attribution provisoire
N°010/MEPSIR/CGMP-2022**

Le ministre de l'économie, du plan, de la statistique et
de l'intégration régionale, personne responsable des
marchés publics,

- Vu l'article 88 du décret n°2009 -156 du 20 mai 2009 portant code des marchés publics ;
- Vu l'avis d'appel d'offres n° N°T-CEL-05/MEPSIR-CGMP-2022 du 11 avril 2022 ;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des offres du 9 mai 2022 ;
- Vu le rapport d'évaluation des offres du 23 mai 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la commission de passation des marchés du 25 mai 2022,

Décide :

D'attribuer provisoirement, dans le cadre de la
procédure de consultation des entrepreneurs locaux, le
marché relatif à l'équipement du bâtiment abritant la
direction générale du plan et du développement à
l'établissement **BFM Consulting.**

Fait à Brazzaville, le 07 juin 2022

Le ministre,

Personne responsable des marchés publics,

Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

-----0-----

